JUDO CLUB PORTES DU SOLEIL

Fiche d'inscription : Saison 2022/2023

Possibilité d'un tarif à la séance 10 €, sauf pour les judokas vous devez vous acquitter de la licence FFJDA (40 €).
Réduction à partir du 2ème enfant.

ANNEE	TARIF 1er enfant / adulte	TARIF 2eme enfant / adulte	REGLEMENT
2020 - 2019	110 €	100 €	
2018 – 2017 – 2016	205 €	195 €	
2015 à adulte	235 €	215 €	
Adultes Pilates	205 €		
Tarif à la séance	10 €		

- Chèque bancaire à l'ordre du Judo club des portes du soleil,
- En espèces, veuillez mettre le tout dans une enveloppe au nom du judoka.
- par virement : domiciliation BPAURAMORZINE, code banque 16807, code guichet 011007, N° de compte 30971744197, clé RIB 03.

IBAN : FR76 1680 7000 2830 9717 4419 703 BIC : CCBPFRPPGRE

Montant total :
Chèque bancaire, postal ou en espèces (rayer la mention inutile)

Mois	Aout	Septembre	Octobre	Novembre
Somme versée				

Nous rappelons que toute inscription est subordonnée au paiement complet de la cotisation. Un paiement échelonné est néanmoins possible. Toute inscription est considérée comme définitive et non remboursable après la signature de la fiche d'inscription.
Le Judo club des PDS décline toute responsabilité en dehors des heures de cours. Nous vous demandons d'amener et de récupérer vos enfants en respectant bien les horaires de début et fin de cours. S'assurer de la présence du professeur en déposant les enfants au cours de judo !!!
Merci de fournir un certificat médical. (Pour renouvellement de licence, il faut désormais attester auprès du club, avoir répondu par la négative à toutes les rubriques figurant sur le questionnaire CERFA N°15699*01 lien suivant :
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa-15699*01
Pour ceux possédant un passeport de judo, faire tamponner par le médecin, dans la case réservée à cet effet avec la mention « apte à la compétition »

Nom et Prénom du Pratiquant :

Né(e) le : Sexe : Grade :
Nom du représentant légal : Adresse :
Profession des parents : Téléphone :
Adresse email (Lisible)

Droit à l'image : J'autorise le judo club des PDS à publier et conserver l'image des adhérents sur support papier, informatique…) dans un but de communication ou de promotion du club (calendriers, site internet…) Le judo club s'engage à ce que l'usage d'image ne puisse porter atteinte à la dignité et à l'intégrité morale de chacun. Si toutefois un adhérent ne souhaite pas être pris en photo, veuillez-nous le mentionner par écrit afin que nous puissions faire le nécessaire.

Date et signature du parent responsable précédée de la mention « lu et approuvé »